Document d'objectifs des sites

NATURA 2000

de la vallée de Seine Amont

FR2302007 – ILES ET BERGES DE LA SEINE DANS L'EURE
FR2300126 – BOUCLES DE LA SEINE AMONT D'AMFREVILLE À GAILLON
FR2312003 – TERRASSES ALLUVIALES DE LA SEINE

Synthèse du document d'objectifs

Validé par le comité de pilotage du 13 septembre 2012

DÉPARTEMENT DE L'EURE

SOMMAIRE

1. NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE 3

2. FICHE D'IDENTITE DU SITE 4

3. ETAT DES LIEUX : DIAGNOSTICS SOCIO-ECONOMIQUE ET ECOLOGIQUE 5

3.1. Données administratives 5
3.2. Données sur les activités humaines et l'occupation du sol 5
3.3. Habitats naturels de l'annexe I de la directive Habitats 7
3.4. Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive Habitats 9
3.5. Espèces de la directive Oiseaux 10

4. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE 13

5. PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION 17

5.1. Cadre juridique 17
5.2. Les mesures de gestion du site Natura 2000 19

DOCUMENT D'OBJECTIFS DES SITES NATURA 2000 DE LA VALLEE DE SEINE AMONT

Suivi administratif

Ministère en charge de l'Ecologie – Direction Départementale des territoires et de la Mer de l'Eure

Maître d'ouvrage

Conseil général de l'Eure

Présidents des comités de pilotage

Monsieur Jacques Poletti, vice-président du Conseil général de l'Eure, pour le site "Boucles de la Seine amont d'Amfreville à Gaillon"
Madame Leslie Cléret, vice-présidente du Conseil général de l'Eure, pour le site "Terrasses alluviales de la Seine"
Monsieur Bernard Christophe, conseiller général de l'Eure, pour le site "Iles et berges de la Seine dans l'Eure"

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : Emmanuelle Morin & Julien Laignel, responsables de projet Natura 2000, Conseil général de l'Eure

Contribution aux diagnostics écologiques et socio-économiques : Services techniques du Département de l'Eure, Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie (CENHN), Groupe Ornithologique Normand (GONm), Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), Groupe Mammalogique Normand, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques de l'Eure, Fédération des Chasseurs de l'Eure, Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie (DREAL), Conservatoire National Botanique de Bailleul, Société Herpétologique de France – délégation de Normandie, Syndicat Mixte de la Base de Loisirs et de Plein Air de Léry-Poses, Union Nationale des Industries de Carrières Et Matériaux et sociétés d'exploitation de granulats, Chambre de commerces et de l'Industrie de l'Eure, Chambre des métiers de l'Eure, Association de Régulation et de Gestion des Prédateurs de l'Eure, Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, Communauté d'Agglomération Seine-Eure, Voie Navigable de France, Association de Protection des Usagers et Riverains des Eaux domaniales, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure (DDTM)

Validation scientifique et relecture du document d'objectifs par le groupe technique de suivi : DREAL Haute-Normandie, DDTM de l'Eure, GONm, LPO, CENHN.

Référence bibliographique : MORIN E. et al., 2012. Document d'objectifs des sites Natura 2000 de la vallée de Seine amont. Conseil général de l'Eure, Evreux, 2012, 6 tomes.

Attention, cette synthèse ne concerne pas l'entité des coteaux calcaires du site "Boucles de la Seine amont d'Amfreville à Gaillon" pour laquelle un document d'objectifs a été rédigé en 2004. Pour plus d'information :

> CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE DE NORMANDIE & CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE HAUTE NORMANDIE, 2004. Document d'objectifs du site FR2300126 – Boucles de la Seine amont, coteaux d'Amfreville aux Andelys. DREAL Haute Normandie. 5 tomes.

1. NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux
Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Union européenne. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.
Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats – Faune - Flore ». Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe
Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 406 sites pour les deux directives** (juillet 2012) :
- **22 573** sites terrestres en Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ou Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) au titre de la directive Habitats, soit **584 653 km²**.
- **1 764** sites marins en Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ou Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) au titre de la directive Habitats, soit **179 148 km²**.
- **5 355** sites terrestres en Zones de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive Oiseaux soit **521 095 km²**.
- **863** sites marins en Zones de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive Oiseaux soit **123 883 km²**.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

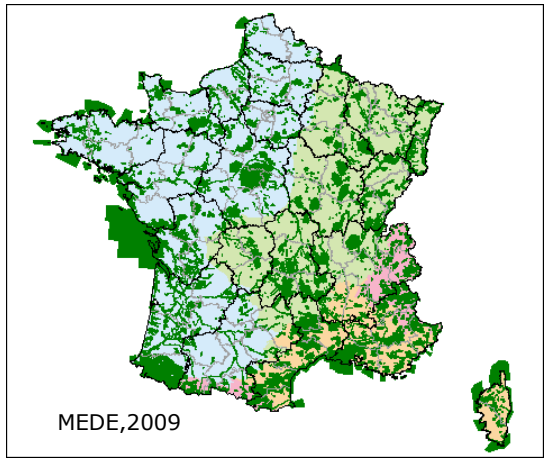
MEDE,2009

Natura 2000 en France
Après les premières désignations en 1997-1999, les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.
Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1753 sites soit 12,5% de la surface terrestre nationale** (2012).

Natura 2000 en Haute Normandie
La Haute Normandie compte 34 sites Natura 2000 dont 31 ZSC (directives Habitats) et 3 ZPS (directive Oiseaux).
L'Eure est concernée par 18 sites Natura 2000 dont les 2 ZPS pour une superficie de 30 900 hectares environ, soit 5% de la superficie du département.
Les sites Natura 2000 "Iles et berges de la Seine dans l'Eure", "Boucles de la Seine amont d'Amfreville à Gaillon" et "Terrasses alluviales de la Seine"(ZPS) sont indissociables car ils concernent les mêmes communes et la même entité géographique : la vallée de la Seine en amont de son estuaire. La ZPS "Terrasses alluviales de la Seine" recoupe en partie le site des "îles et berges de la Seine dans l'Eure" et la partie des terrasses du site "Boucles de la Seine amont d'Amfreville à Gaillon".

2. FICHE D'IDENTITE DES SITES

Carte A : Les sites Natura 2000 de la vallée de Seine amont

FR 2300126 "Boucles de la Seine amont d'Amfreville à Gaillon" ;
FR 2302007 "Iles et berges de la Seine dans l'Eure" & FR 2312003 "Terrasses alluviales de la Seine" (ZPS)

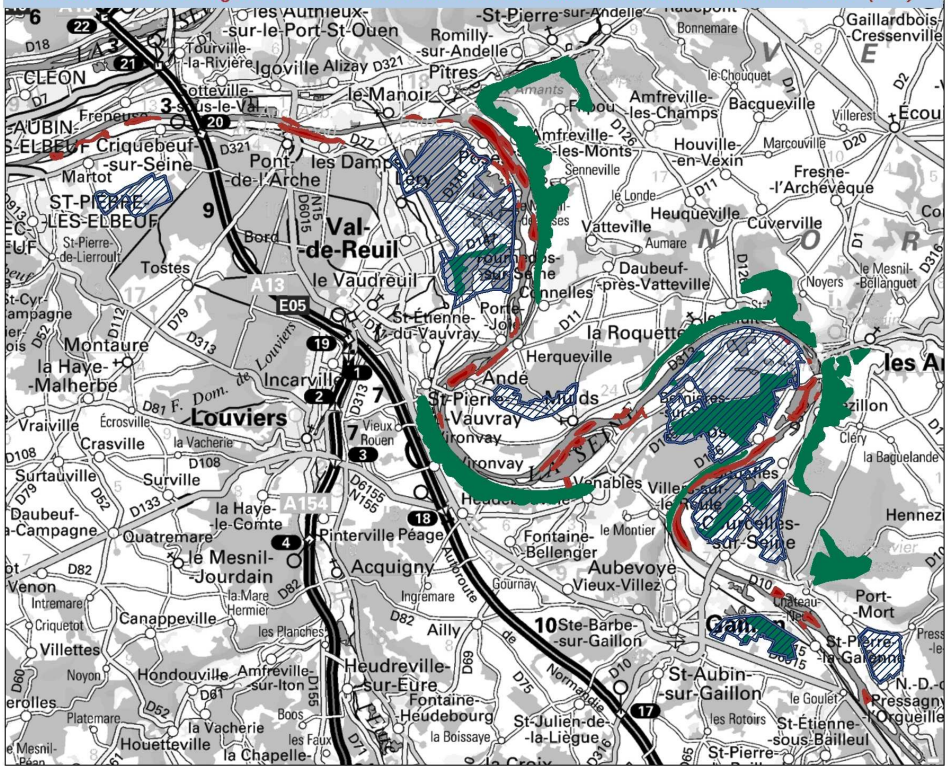

Nom du site	Superficie	Descriptif
Iles et berges de la Seine dans l'Eure	325 ha 27 communes concernées	Le site est très morcelé. Il s'étend sur 60 km du lit mineur de la Seine. Il comprend en partie 18 îles et des secteurs de berges particulièrement intéressants du fait de la présence des boisements spontanés. Il a été divisé en quarante-trois secteurs spécifiquement pour le maintien des boisements alluviaux et des milieux associés dont les mégaphorbiaies.
Boucles de la Seine Amont d'Amfreville à Gaillon"	2102 ha dont 577 ha de terrasses 29 communes concernées	Le site a été désigné pour la préservation des coteaux calcaires et des dernières terrasses naturelles de la Seine. Morcelé, ce site a pour enjeu de préserver les pelouses des coteaux calcaires et des terrasses, ainsi que plusieurs espèces protégées comme la Violette de Rouen et la Biscutelle de Neustrie, qui ne poussent qu'en Haute - Normandie.
Terrasses alluviales de la Seine (ZPS – Directive Oiseaux)	3694 ha 18 communes concernées	Ce site est spécifique à la préservation des oiseaux. Bien que d'origine humaine, les nombreux étangs présents dans la vallée de Seine accueillent de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau. Une espèce extrêmement rare est également présente sur les terrasses : l'Œdicnème criard.

Attention, cette synthèse ne concerne pas l'entité des coteaux calcaires du site Natura 2000 "Boucles de la Seine amont d'Amfreville à Gaillon".

3. ETAT DES LIEUX : DIAGNOSTICS SOCIO-ECONOMIQUE ET ECOLOGIQUE

o 3.1 DONNEES ADMINISTRATIVES

Les trois sites Natura 2000 de la vallée de Seine amont s'étendent sur 5 539 ha. Il s'agit d'une superficie cumulée puisque la ZPS superpose en partie les sites "Boucles de la Seine amont d'Amfreville à Gaillon" (sur 577 ha) et "îles et berges de la Seine dans l'Eure (sur 6,4 ha).

Tableau 1 : Données administrative des sites Natura 2000 (hors coteaux calcaires)

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Région	1	Haute Normandie	Le site concerne la vallée de la Seine Haut Normande en amont de son estuaire. Elle préserve en partie le lit mineur de la Seine, les terrasses alluviales et les coteaux calcaires.	/
Bassin versant	1	Seine aval		/
Département	1	Eure		/
Communes	41			/
Espaces Naturels Sensibles (ENS)	8	Sur les terrasses alluviales		Conseil général de l'Eure
ZNIEFF de type 1	29		Le nombre de ZNIEFF présentes témoigne de la biodiversité du site.	DREAL de Haute Normandie
Sites classés	1		Château gaillard	
Autres sites naturels	1	Réserve de la grande Noé	Située à Poses.	Groupe Ornithologique Normand

o 3.2 DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL

Les sites Natura 2000 de la vallée de Seine amont sont situés au cœur d'axes stratégiques pour le développement économique régional et supra-régional.
Situés entre les agglomérations de Rouen-Elbeuf-Austreberthe (1ère agglomération régionale) et Louviers-Val-de-Reuil (2ème agglomération de l'Eure en nombre d'habitants), ils sont également proches de la région parisienne (la gare ferroviaire de Val-de-Reuil permet d'être au centre de Paris en 1 h15).

Laignel ©

Concernant l'évolution de l'occupation du sol depuis 20 ans, il est à souligner une baisse de 6% de la surface agricole entre 1990 et 2006 (42% de la surface en 1990 contre 36% en 2006). *A contrario*, les surfaces en eau et les végétations arbustives ont légèrement augmenté. De même un accroissement de 240% de la surface initiale des zones industrielles et commerciales est noté, leur surface restant toutefois relictuelle à l'échelle des sites Natura 2000.
Les boisements quant à eux semblent se maintenir quantitativement, ainsi que les zones d'extraction des matériaux.

Le tableau suivant met en évidence les principales caractéristiques des activités socio-économiques présentes sur le site.

Tableau 2 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol

Activités humaines et occupation du sol	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Extraction des granulats et activités industrielles	Environ 67 % des terrasses alluviales inscrites en Natura 2000 ont été exploitées ou sont en cours d'exploitations	Les projets de réaménagements des exploitations de granulats sont des enjeux importants pour la partie terrasses alluviales du site "Boucles de la Seine amont" et pour la ZPS, notamment afin de garantir le maintien d'espèces (Œdicnème criard). Plusieurs zones industrielles (Alizay-Pîtres-Le Manoir et Gaillon – Aubevoye) sont présentes sur le site ou à proximité immédiate. L'accès au fleuve est localement aménagé afin d'assurer le transport de produits et matériaux.	UNICEM
Agriculture	50 exploitants 22% de la ZPS 1% des îles et berges de la Seine 5% sur les boucles de la Seine amont	L'agriculture est faiblement représentée sur les sites. Cette dernière est essentiellement céréalière. Sur les 822 ha, seuls 50 ha de prairies sont recensés sur le site, essentiellement dans la partie terrasses alluviales. Cette activité est en diminution, perdant de la surface au détriment des exploitations de granulats et de la pression urbaine.	RGA, Chambre d'agriculture CENHN Conseil général de l'Eure
Activité sylvicole (forestière)	22% de la ZPS 62% des îles et berges de la Seine 55% sur les boucles de la Seine amont	La surface boisée est importante que ce soit sur les coteaux ou les terrasses. Sur la ZPS, les boisements sont majoritairement jeunes (< 50 ans) et le plus souvent issus des programmes de réaménagements des carrières.	Conseil général de l'Eure CRPF de Normandie CENHN
Urbanisation	/	La proximité du site avec Rouen, Paris et les axes routiers et ferroviaires font que la pression urbaine est forte en particulier au nord des sites.	Conseil général de l'Eure
Seine et activités fluviales	/	La présence du fleuve et le développement économique de l'axe Seine notamment au regard de sa capacité pour le transport fluvial est un des éléments importants du territoire. La Seine fait partie du Domaine Public Fluvial. La gestion de la navigation est assurée par VNF, mais une partie de la gestion devrait revenir au Grand Port maritime de Rouen. A noter qu'aucune gestion intégrée des berges n'est réalisée sur le secteur, provoquant localement des zones d'érosion. De plus, les servitudes de halage et de marchepied ne sont pas localement respectées.	VNF GPMR APURE
Activité de pleine nature	/	Chasse, y compris sur le Domaine Public Fluvial (11 lots attribués), Pêche (2 AAPPMA), ULM, canoë-kayak, VTT… Sports motorisés pratiqués illégalement de façon importante	Acteurs locaux
Tourisme	/	Nombreux sentiers de randonnées, points de vue remarquables Base régionale de plein air et de loisirs de Léry-Poses & serre tropicale Biotropica Souhait politique de développer le tourisme fluvial	Eure tourisme

o 3.3 HABITATS NATURELS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE HABITATS

L'inventaire des habitats naturels des trois sites Natura 2000 ont été réalisés en 2009 et 2010 par le bureau d'études Biotope pour le site "Iles et berges de la Seine dans l'Eure", par le Conservatoire Botanique National de Bailleul et par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute Normandie pour le site "Boucles de la Seine amont d'Amfreville à Gaillon".
Les enjeux concernent d'une part la préservation du complexe pelousaires sur le site "Boucles de la Seine amont d'Amfreville à Gaillon" et d'autre part la préservation de l'écosystème alluvial de la Seine sur le site "îles et berges de la Seine dans l'Eure".

Tableau 3 : Les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 "Iles et berges de la Seine dans l'Eure"

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code européen Natura 2000	Surface couverte par l'habitat (ha)	Description	État de conservation à l'issu de l'inventaire
Estuaire	H1130	0,9 ha *0,28 %*	Ce milieu correspond aux étendues vaseuses et sableuses soumises aux marées. Présent en aval de Poses, il est recensé en marge du site.	Peu typique du site, il n'est pas en bon état.
Végétations aquatiques des eaux stagnantes	H3250	0,47 ha *0,14 %*	Présents dans les zones d'eau calme des bras morts ou au sein des petites pièces d'eau, ces herbiers aquatiques sont composés de potamots et myriophylles.	Moyen. Faible répartition spatiale et eutrophisation des eaux
Rivière avec végétation aquatique dominée par des Potamots	H3260	13 ha *4 %*	Herbiers des eaux courantes dominés par des renoncules, potamots, callitriches, rubaniers… Ils se développent en pleine eau. Ils sont caractérisés par des eaux riches en éléments nutritifs.	Bon à moyen. Les plus beaux herbiers se développent dans les chenaux secondaires de la Seine.
Rivière avec berges vaseuses	H3270	0,12 ha *0,04%*	Ce milieu correspond à des végétations herbacées pionnières s'installant sur les banquettes périodiquement inondées des berges ou bras morts.	Présent de façon relictuel, l'habitat peut être absent lors des années défavorables.
Mégaphorbiaies	H6430	41 ha *12 %*	Milieux transitoires (évolution d'une prairie vers un boisement humide) constitués de hautes herbes, elles colonisent les bords de cours d'eau. 2 types sont distingués sur le site : celles mésotrophes (très peu nombreuses) et celles eutrophes.	Moyen à mauvais du fait de l'eutrophisation et de la menace par les espèces exotiques envahissantes.
Prairies de fauche de basse altitude	H6510	3,4 ha *1%*	Ce milieu semi-naturel correspond à des prairies naturelles à fertilité plus ou moins importante.	Mauvais. Une seule parcelle sur le site.
Saulaie arborescente à Saule blanc*	H91E0-1*	30 ha *9%*	Boisement "de bois tendre" dominée par le Saule blanc. Installé en bordure ou dans le lit inondable. La saulaie à Saule blanc succède à la saulaie arbustive	Moyen. Habitat de largeur limité. Pas de rajeunissement par les crues.
Forêt mixte riveraine des grands fleuves	H91F0	83 ha *25%*	Boisement "de bois dur". L'habitat est inondé moins périodiquement que les saulaies. Les espèces dominantes sont le chêne, le Frêne, l'Aulne.	Moyen. Habitat de largeur limité.

Pour plus de précisions sur les habitats d'intérêt communautaire, voir les fiches habitats dans le tome 5 du document d'objectifs.

Tableau 4 : Les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 "Boucles de la Seine amont d'Amfreville à Gaillon" – partie terrasses alluviales

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code européen Natura 2000	Surface couverte par l'habitat (ha)	Description	État de conservation à l'issu de l'inventaire
Pelouses pionnières sur sables silico-calcaires	H6120 - 1*	14 ha *2,4%*	Habitat des sables alluviaux assez secs à secs, plus ou moins riche en calcaire.	Moyen à mauvais de part l'embroussaillement.
Pelouses pionnières des dalles calcaires	H6110*	5,8 ha *1%*	Habitat se développant sur des alluvions plus grossières, souvent tassées et riches en calcaire.	Habitat présent ponctuellement sur les bords de route.
Pelouses acidiclines sèches du Nord	H6230 - 3*	29 ha *5%*	Pelouses sur sols légèrement acides, frais à moyennement secs, caractérisées par la Flouve odorante, l'Agrostide capillaire, la Luzule champêtre, l'Epervière piloselle…	Moyen à mauvais en raison d'une fermeture lente à rapide ou d'une utilisation intensive (surpâturage)
Pelouses sèches semi-naturelles	H6210- sous type 2	9,5 ha *1,6 %*	Habitat très bien représenté sur les coteaux calcaires de la Seine, il est présent sur le secteur des terrasses alluviales sur un talus et un fond d'ancienne carrière.	Habitat marginal sur les terrasses alluviales - en état de conservation moyen à mauvais.
Pelouses xériques acidoclines sur sables alluviaux	H6210-38	0,7 ha *0,12%*	Habitat très bien représenté sur les coteaux calcaires de la Seine, un groupement végétal spécifique accueille sur les terrasses alluviales la Biscutelle de Neustrie	Cet habitat est en mauvais état de conservation du fait de sa faible représentativité.
Prairies de fauche de basse altitude	H6510	9,4 ha *1,6%*	Milieu semi-naturel correspond à des prairies de fauche naturelle à fertilité plus ou moins importance. Elles sont dominées par l'Avoine élevée, le Brome mou, la Berce commune…	Moyen du fait de l'embroussaillement et/ou de l'intensification des pratiques
Landes sèches européennes	H4030-9	0,04 ha *0,01%*	Habitat correspondant au stade évolué des pelouses acidiphiles. Les landes sont issues de la déprise agricole ou peuvent aussi dériver du défrichement de bois.	Habitat marginal à l'échelle du site, en mauvais état de conservation
Forêts alluviales à Aulne glutineux	H91F0-3 ou H91 E0	11 ha *1,9 %*	Forêts alluviales "de bois dur". Elles sont soumises à des remontées de la nappe phréatique. Dominées par l'Aulne glutineux, cet habitat a été observé en bordure de plan d'eau sur des sols humidifiés par la nappe phréatique.	Habitat en mauvais état de conservation induit par l'origine artificielle de son substrat.
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes	H3130-5	13 m²	Habitat très localisé sur les grèves d'anciennes carrières en eau. Ce milieu correspond à des végétations annuelles des bords de plans d'eau de très bonne qualité soumis à exondation estivale.	mauvais état de conservation de part sa superficie et les berges trop abruptes des plans d'eau
Herbiers pionniers d'algues fixés des eaux calmes à *characées*	H3140	0,8 ha *0,14 %*	Herbiers pionniers d'algues fixés des eaux pauvres à mésotrophes calcaires. Les algues de la famille des Characées affectionnent les plans d'eau récents à marnage important, alimentés par des eaux claires (faible turbidité).	Etat de conservation variable selon la qualité de l'eau. Observé dans la boucle de Gaillon.
Végétations aquatiques des eaux stagnantes	H3150	*1,2 ha* *0,8 %*	Végétation de plantes aquatiques flottantes (lenticule) mineur ou enracinés (Potamots, Myriophylle en épi) présente uniquement sur la boucle de Gaillon.	Etat de conservation moyen à mauvais de part la qualité de l'eau (eutrophe)

Pour plus de précisions sur les habitats d'intérêt communautaire, voir les fiches habitats dans le tome 5 du document d'objectifs.

3.4 ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS

Sur la partie terrasses alluviales du site Natura 2000 "Boucles de la Seine amont d'Amfreville à Gaillon", 9 espèces de l'annexe II ont été identifiées, à celles-ci, il faut ajouter la Violette de Rouen et le Damier de la Succisse, présents uniquement sur les coteaux calcaires.
Sur le site des "îles et berges de la Seine dans l'Eure", 11 espèces fréquentent ou sont susceptibles de fréquenter le site. Toutefois, la faible pression de recherche de la faune remarquable sur le site peut laisser envisager la présence d'autres espèces.
Au-delà des 14 espèces de l'annexe II présentes sur les deux territoires, 15 espèces inscrites à l'annexe IV ont également été inventoriées dont 11 correspondent à des chauves souris.

Tableau 5 : Les espèces d'intérêt communautaire (annexe II) des sites 2000 "Iles et berges de la Seine dans l'Eure" et "Boucles de la Seine amont d'Amfreville à Gaillon" - partie terrasses
Pour plus de précisions sur les espèces d'intérêt communautaire, voir les fiches espèces dans le tome 5 du document d'objectifs.

Nom des espèces d'intérêt communautaire	Nom commun de l'espèce	Code Natura 2000	Habitat de l'espèce	Répartition sur le site	État de conservation
*Biscutella neustriaca**	Biscutelle de Neustrie	E1506*	Cette espèce végétale endémique de Haute Normandie et du site Boucles de la Seine amont. Xérophile, elle pousse principalement sur les sols crayeux. Elle affectionne les végétations rases et ouvertes de pelouses. Sur les terrasses, on la trouve sur les sables alluvionnaires au sein de pelouses.	Au-delà des stations présentes sur les coteaux calcaires, deux stations existent sur les terrasses alluviales. Elles sont à préserver absolument.	Défavorable
Myotis bechsteini	Murin de Bechstein	E1323	Espèce forestière de plaine et de moyenne montagne, elle préfère les forêts de feuillus matures (> 100 ans) à sous-bois denses, en présence de ruisseaux, mares ou étangs.	Observée en hibernation sur les coteaux de la Seine. Faible effectif en Haute Normandie.	Défavorable
Myotis emarginatus	Murin à oreilles échancrées	E1321	Cette espèce marque une préférence pour les milieux forestiers à dominance de feuillus, entrecoupés de zones humides, de cours d'eau (vallées alluviales).	Observée en hibernation sur les coteaux de la Seine. Les secteurs des terrasses sont utilisés en zone de chasse.	Défavorable
Myotis myotis	Grand Murin	E1324	Les terrains de chasse de cette chauve-souris sont situés généralement dans les zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois ou les prairies rases.	Observée en hibernation sur les coteaux de la Seine. Les secteurs des terrasses sont utilisés en zone de chasse.	Défavorable
Rhinolophus ferrumequinum	Grand Rhinolophe	E1314	Cette chauve-souris affectionne les paysages semi-ouverts.	Observée en hibernation sur les coteaux de la Seine. Les secteurs des terrasses sont utilisés en zone de chasse.	Défavorable
Rhinolophus hipposideros	Petit Rhinolophe	E1303	Cette chauve-souris recherche avant tout les paysages semi-ouverts avec alternance de bocages et de boisements présentant des corridors boisés.	Observée en hibernation sur les coteaux de la Seine. Les secteurs des terrasses sont utilisés en zone de chasse.	Défavorable

Nom des espèces d'intérêt communautaire	Nom commun de l'espèce	Code Natura 2000	Habitat de l'espèce	Répartition sur le site	État de conservation
Salmo salar[*]	Saumon	E1106	Dans la vallée de la Seine amont, les observations collectées concernent des individus en migration le long du cours de la Seine. Toutefois, cette espèce ne fraie pas dans la Seine.	Traverse le site " îles et berges de la Seine" lors de ses migrations	Défavorable
Petromyzon marinus	Lamproie marine	E1095	Ces lamproies vivent en mer et remontent les rivières pour se reproduire dans les zones courantes à fond de graviers ou de sables. Les larves vivent dans les sédiments.	Traversent le site " îles et berges de la Seine" lors de leurs migrations	Défavorable
Lampetra fluviatilis[*]	Lamproie fluviatile	E1099			
Alosa alosa	Grande Alose	E1102	Espèces migratrices, elles se reproduisent en eau douce et grossissent en mer.	Traverse le site " îles et berges de la Seine" lors de ses migrations	Défavorable
Alosa fallax fallax	Alose feinte	E1103			Défavorable
Euphydryas quadripunctaria	Ecaille chinée	E1078	Ce papillon fréquente un grand nombre de milieux humides, mésophiles ou secs ainsi que les friches.	Sur le site, de nombreuses observations de l'espèce ont pu être réalisées	Favorable
Lucanus cervus	Lucane cerf-volant	E1083	L'habitat larvaire de ce plus grand coléoptère d'Europe est le système racinaire de souche ou d'arbres dépérissants.	Sur le site, de nombreuses observations de l'espèce ont pu être réalisées, notamment dans les secteurs sénescents de la forêt de Tosny.	Favorable
Triturus cristatus[*]	Triton crêté	E1166	Espèce préférant les zones de bocage avec prairies. Il se reproduit dans l'eau comme tous les amphibiens (mares).	Sur le site, l'espèce a été identifiée sur une seule mare à proximité du site. Les faibles données nécessitent des recherches complémentaires.	Inconnu

o 3.5 ESPECES DE LA DIRECTIVE OISEAUX

Sur la ZPS "Terrasses alluviales de la Seine", 297 taxons d'oiseaux ont été observés au moins une fois, dont 28 espèces régulières (présentes chaque année) de l'annexe I de la directive Oiseaux et 51 espèces correspondant à la définition de l'article 4.2 de la directive.
Un travail avec les experts ornithologiques a permis de hiérarchiser et classer ces espèces par grand milieu de vie.

Laignel ©

5 états de conservation sont définis :
- favorable : effectifs de l'espèce et état des populations bonne (population importante, stable et/ou augmentation des effectifs)
- défavorable : effectifs de l'espèce et/ou état des populations faibles (baisse des effectifs, population faible ou restreinte)
- non défini : l'espèce sur le site présente des effectifs trop faible pour mettre en avant l'état de la population
- inconnu : absence de données ou données peu représentatives des populations présentes
- non caractéristique : l'espèce, bien que présente sur le site, ne semble pas adaptée au milieu présent (ex. : cas des espèces littorales). En général, l'espèce est présente en faible effectif.

Tableau 6 : Les espèces d'oiseaux de la ZPS "Terrasses alluviales de la Seine"

Pour plus de précisions sur les espèces d'intérêt communautaire, voir les fiches espèces dans le tome 5 du document d'objectifs.

Grand milieu de vie	Description du milieu de vie	Code	Nom scientifique	Nom commun	Etat de conservation
Milieux secs plus ou moins embroussaillés (pelouses, landes ...)	Ces milieux correspondent aux différents stades d'évolution des milieux pelousaires des terrasses alluviales, que ce soit du stade pionnier (sol nu) au stade en cours d'embroussaillement (pelouses fortement piquetées de broussailles ou ligneux, landes sèches…)	A133	*Burhinus oedicnemus*	Œdicnème criard	Défavorable
		A061	*Aythya fuligula*	Fuligule morillon	Favorable
		A176	*Larus malanocephalus*	Mouette mélanocéphale	Favorable
		A338	*Lanius collurio*	Pie-grièche écorcheur	Défavorable
		A193	*Sterna hirundo*	Sterne pierregarin	Favorable
		A224	*Caprimulgus europaeus*	Engoulevent d'Europe	inconnu
		A179	*Chroicocephalus ridibundus*	Mouette rieuse	Favorable
		A195	*Sternula albifrons*	Sterne naine	inconnu
		A048	*Tadorna tadorna*	Tadorne de belon	Non caractéristique
		A136	*Charadrius dubius*	Petit gravelot	Défavorable
Roselières	Milieux aquatiques, présents en bord d'étang, le plus souvent sous forme de ceintures végétales, dominés par des hélophytes (typhas, roseaux…)	A021	*Botaurus stellaris*	Butor étoilé	Non défini
		A022	*Ixobrychus minutus*	Blongios nain	Non défini
		A118	*Rallus aquaticus*	Râle d'eau	inconnu
		A081	*Circus aeruginosus*	Busard des roseaux	inconnu
		A295	*Acrocephalus schoenobanus*	Phragmite des joncs	inconnu
Vasières	De part le marnage naturel des étangs, des vasières sont présentes. Elles assurent une zone de repos et d'alimentation en particulier pour les limicoles en migration.	A151	*Philomachus pugnax*	Combattant varié	inconnu
		A153	*Gallinago gallinago*	Bécassine des marais	inconnu
		A156	*Limosa limosa*	Barge à queue noire	inconnu
		A168	*Actitis hypoleucos*	Chevalier guignette	inconnu
		A162	*Tringa totanus*	Chevalier gambette	inconnu
		A132	*Recurvirostra avosetta*	Avocette élégante	Non défini
		A026	*Egretta garzetta*	Aigrette garzette	Favorable
		A149	*Calidris alpina*	Bécasseau variable	Non caractéristique
		A027	*Ardea alba*	Grande Aigrette	inconnu
		A169	*Arenaria interpres*	Tournepierre à collier	Non caractéristique
		A137	*Charadrius hiaticula*	Grand gravelot	Non caractéristique
		A141	*Pluvialis squatarola*	Pluvier argenté	Non caractéristique
		A165	*Tringa ochropus*	Chevalier culblanc	inconnu
		A164	*Tringa nebularia*	Chevalier aboyeur	Non caractéristique
		A145	*Calidris minuta*	Bécasseau minute	Non caractéristique
		A161	*Tringa erythropus*	Chevalier arlequin	Non caractéristique

Grand milieu de vie	Description du milieu de vie	Code	Nom scientifique	Nom commun	Etat de conservation
Hauts fonds végétalisés	Les hauts –fonds végétalisés correspondent aux zones des étangs toujours exondées, peu profondes (inférieures à 1,5 à 2 m) et sur lesquels se développent des herbiers aquatiques.	A055	*Anas querquedula*	Sarcelle d'été	inconnu
		A051	*Anas strepera*	Canard chipeau	Favorable
		A005	*Podiceps cristatus*	Grèbe huppé	Favorable
		A004	*Trachybaptus ruficollis*	Grèbe castagneux	Favorable
		A053	*Anas platyrhynchos*	Canard colvert	Favorable
		A052	*Anas crecca*	Sarcelle d'hiver	inconnu
		A131	*Himantopus himantopus*	Echasse blanche	Défavorable
		A123	*Gallinula chloropus*	Gallinule Poule d'eau	Favorable
		A054	*Anas acuta*	Canard Pilet	inconnu
		A050	*Ana penelope*	Canard siffleur	inconnu
Berges abruptes	Cet habitat est spécifique à deux espèces.	A229	*Alcedo attis*	Martin-pêcheur d'Europe	inconnu
		A249	*Riparia riparia*	Hirondelle de rivage	Défavorable
Cultures et prairies	Ces milieux agricoles, bien que différents, sont regroupés dans un même habitat d'espèces de part leur utilisation. En effet, il s'agit ici de secteurs d'alimentation	A142	*Vannellus vannellus*	Vanneau huppé	Défavorable
		A140	*Pluvialis apricaria*	Pluvier doré	Favorable
		A082	*Circus cyaneus*	Busard Saint Martin	Défavorable
		A096	*Falco tinnunculus*	Faucon crécerelle	Non défini
		A182	*Larus canus*	Goéland cendré	Favorable
		A160	*Numenius arquata*	Courlis cendré	Défavorable
		A084	*Cyrcus pygargus*	Busard cendré	Défavorable
		A043	*Anser anser*	Oie cendré	inconnu
		A155	*Scolopax rusticola*	Bécasse des bois	inconnu
		A103	*Falco peregrinus*	Faucon pèlerin	Non défini
		A459	*Larus michahellis*	Goéland leucophée	Non défini
		A113	*Coturnix coturnix africana*	Caille des blés	Non défini
		A183	*Larus fuscus*	Goéland brun	Favorable
		A284	*Turdus pilaris*	Grive litorne	inconnu
		A184	*Larus argentatus*	Goéland argenté	Favorable
		A041	*Anser albifront*	Oie rieuse	inconnu
Boisements humides et mésophiles	Ce milieu rassemble tous les boisements présents sur la ZPS allant des boisements humides type alluviaux aux plantations arborées	A023	*Nycticorax nycticorax*	Bihoreau gris	inconnu
		A236	*Dryocopus martius*	Pic noir	inconnu
		A028	*Ardea cinerea*	Héron cendré	Favorable
		A072	*Pernis apivorus*	Bondrée apivore	inconnu
		A087	*Buteo buteo*	Buse variable	inconnu
		A086	*Accipiter nisus*	Epervier d'Europe	inconnu
		A099	*Falco subbuteo*	Faucon hobereau	inconnu

Grand milieu de vie	Description du milieu de vie	Code	Nom scientifique	Nom commun	Etat de conservation
Plans d'eau	Il s'agit des milieux aquatiques allant au-delà des hauts-fonds. La profondeur est plus grande (supérieure à 1,5 / 2 mètres).	A059	*Aythya ferina*	Fuligule milouin	Favorable
		A056	*Anas clypeata*	Canard souchet	Favorable
		A008	*Podiceps nigricollis*	Grèbe à cou noir	inconnu
		A068	*Mergellus albellus*	Harle piette	Non caractéristique
		A197	*Chlidonias niger*	Guifette noire	Non défini
		A125	*Fulica atra*	Foulque macroule	Favorable
		A062	*Aythya marila*	Fuligule milouinan	Non caractéristique
		A196	*Chlidonias hybrida*	Guifette moustac	inconnu
		A094	*Pandion haliaetus*	Balbuzard pêcheur	inconnu
		A177	*Hydrocoloeus minutus*	Mouette pygmée	inconnu
		A070	*Mergus merganser*	Harle bièvre	Non caractéristique
		A058	*Netta rufina*	Nette rousse	Non caractéristique
		A003	*Gavia immer*	Plongeon imbrin	Non caractéristique
		A067	*Bucephala clangula*	Garrot à œil d'or	Favorable
		A391	*Phalacrocorax carbo sinensis*	Grand cormoran	Favorable

4. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La définition des objectifs de développement durable doit répondre à l'article 2.2 de la directive "Habitats" :

"de maintenir ou de rétablir, dans un état de conservation favorable, les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales"

Les objectifs de développement durable ont été définis de façon commune aux trois sites Natura 2000 "Terrasses alluviales de la Seine", "Iles et berges de la Seine dans l'Eure" et "Boucles de la Seine amont d'Amfreville à Gaillon' – partie terrasses alluviales, en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

Tableau 7 : Les objectifs de développement durable des sites Natura 2000 de la vallée de Seine amont

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines / acteurs concernés
Génie écologique ou assimilé			
Restaurer et gérer les pelouses des terrasses alluviales	Pelouses	Biscutelle, oiseaux des milieux secs, chauves-souris	Agriculture, propriétaires, gestionnaires
Préserver les stations à Biscutelle de Neustrie	Pelouses	Biscutelle, chauves-souris	Propriétaires, gestionnaires
Maintenir et restaurer les prairies de fauche	Prairie de fauche	Chauves souris	Agriculture, propriétaires, gestionnaires
Maintenir et restaurer les landes sèches	Landes sèches	Chauves souris, oiseaux des milieux secs	Propriétaires, gestionnaires, forestiers
Maintenir l'ouverture des milieux prairiaux et des mégaphorbiaies sur les îles et berges de la Seine	Mégaphorbiaies	Chauves souris Ecaille chinée	Propriétaires, gestionnaires
Préserver et restaurer les mares, milieux de vie des amphibiens et des oiseaux	Habitats aquatiques	Triton crêté, oiseaux des hauts fonds végétalisés	Propriétaires, gestionnaires
Préserver et restaurer des pools de mares en prenant en compte les stades d'évolution de la végétation aquatique	Habitats aquatiques	Oiseaux des hauts fonds végétalisés	Propriétaires, gestionnaires
Maintenir les herbiers aquatiques d'espèces autochtones	Habitats aquatiques	Oiseaux des hauts fonds végétalisés	Propriétaires, gestionnaires
Maintenir, créer et entretenir les haies	/	Lucane cerf-volant, chauves souris, oiseaux	Propriétaires, gestionnaires
Maintenir, créer et entretenir les arbres têtards	/		
Préserver les chemins ruraux et leurs marges écologiques	/		
Maintenir et créer de nouvelles zones de quiétude pour la nidification des oiseaux	/	Tous les oiseaux	Propriétaires, gestionnaires
Entretenir la mosaïque d'îlots en favorisant l'ouverture des milieux (gérer la végétation des îlots)	/	oiseaux des milieux secs	Propriétaires, gestionnaires
Surveiller et gérer les espèces exotiques envahissantes animales et végétales	Tous	Tous	Propriétaires, gestionnaires
Gestion de la Seine			
Contribuer à l'amélioration de la qualité d'eau de la Seine	Habitats aquatiques	Poissons migrateurs	Toutes les activités
Gérer durablement les berges de la Seine en prenant en compte les habitats et espèces d'intérêt communautaire	Forêts alluviales, végétations annuelles des berges, mégaphorbiaies	Poissons migrateurs	VNF, GPMR, propriétaires, gestionnaires
Maintenir et gérer durablement les bras secondaires de la Seine en tenant comptes des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Habitats aquatiques	Poissons migrateurs	VNF, GPMR
Maintenir et gérer durablement les bras morts de la Seine en tenant comptes des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Habitats aquatiques	Poissons migrateurs	VNF, GPMR
Poursuivre la restauration de la continuité écologique et sédimentaire de la Seine	/	Poissons migrateurs	VNF, GPMR
Préserver les milieux de vie des espèces aquatiques	/	Poissons migrateurs	VNF, GPMR

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines / acteurs concernés
Gestion des étangs			
Maintenir ou restaurer la qualité des eaux des étangs et des mares	Habitats aquatiques	Oiseaux des hauts-fonds végétalisés et des plans d'eau	Toutes les activités
Restaurer ou conserver les berges des étangs en pente douce pour favoriser les vasières ou les roselières	/	Oiseaux des vasières et roselières	Propriétaire, gestionnaire
Garantir une gestion piscicole durable des étangs	Habitats aquatiques	Oiseaux des hauts-fonds végétalisés et des plans d'eau	Pêche, propriétaire, gestionnaire
Agriculture			
Développer l'élevage et le pâturage sur les terrasses alluviales	Pelouses, prairies	Chauves souris, oiseaux des cultures et prairies	Agriculture
Améliorer le ratio prairies/cultures en augmentant la proportion de prairies	Prairies de fauche		
Mettre en place des pratiques culturales durables permettant le maintien des oiseaux	/		
Favoriser la réduction des intrants (engrais et phytosanitaires)	Pelouses, prairies		Agriculture, propriétaire, gestionnaire
Maintenir et préserver les vergers	/		
Sylviculture			
Assurer la conformité des documents de gestion forestière avec le document d'objectifs	Habitats forestiers	Toutes les espèces	Forestier, propriétaire, gestionnaire
Maintenir et restaurer l'écosystème forestier alluvial de la Seine	Forêts alluviales	Lucane cerf-volant, oiseaux des boisements	
Assurer le maintien du Peuplier noir, du Frêne oxyphylle et de l'Orme lisse	Forêts alluviales		
Maintenir la non-intervention sur les forêts alluviales des îles de la Seine non gérées	Forêts alluviales		
Préserver ou mettre en œuvre des zones ouvertes (clairières, mares, landes) dans les boisements	Mégaphorbiaies, landes sèches, végétations aquatiques	Ecaille chinée, Oiseaux des milieux secs et hauts-fonds végétalisés	
Informer et sensibiliser sur les pratiques sylvicoles à privilégier pour le maintien et la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	Tous les habitats	Toutes les espèces	
Urbanisme et aménagement du territoire			
Assurer la cohérence entre les documents d'objectifs de la vallée de Seine et les documents d'urbanisme ou projets d'aménagement du territoire	Tous les habitats	Toutes les espèces	Collectivités, Etat
Assurer la compatibilité entre les activités économiques et le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, tout en tenant compte des habitants	Tous les habitats	Toutes les espèces	Entreprises, collectivités, Etat
Ne pas créer de nouveaux plans d'eau permanents sur le site	Tous les habitats	Toutes les espèces	Tout acteur

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines / acteurs concernés
Urbanisme et aménagement du territoire (suite)			
Préserver les pelouses de toute urbanisation ou modification de gestion de la parcelle	Pelouses	Biscutelle de Neustrie, oiseaux des milieux secs	Tout acteur
Proposer des mesures de préservation réglementaires sur les zones à enjeux majeurs	Habitats et espèces remarquables		Etat, collectivités
Eviter tout nouveau boisement des terrasses alluviales (conserver le caractère ouvert des terrasses alluviales)	Pelouses	Biscutelle de Neustrie, oiseaux des milieux secs	Tout acteur
Faire respecter la législation en matière de circulation d'engins motorisés dans les espaces naturels	Tous les habitats	Toutes les espèces	Etat
Mettre en place un entretien raisonné des bords de route	Tous les habitats	Toutes les espèces	Collectivités
Carrières et industries			
Orienter les réaménagements des carrières vers le maintien et la restauration des systèmes pelousaires des terrasses alluviales	Pelouses	Biscutelle de Neustrie, oiseaux des milieux secs	Carriers
Pérenniser les aménagements écologiques des carrières suite aux rétrocessions ou au rendu des terrains à des propriétaires	Tous les habitats	Toutes les espèces	Propriétaire, gestionnaire
Proposer des orientations de gestion écologique pour les projets soumis à évaluation d'incidences	Tous les habitats	Toutes les espèces	Tout acteur
Communication et activités de pleine nature			
Communiquer sur les habitats et les espèces des terrasses alluviales auprès du grand public, des scolaires et de publics spécialisés	Tous les habitats	Toutes les espèces	Tout acteur
Rendre accessible les connaissances scientifiques	Tous les habitats	Toutes les espèces	Tout acteur
Informer le grand public et les professionnels sur les espèces exotiques envahissantes	Tous les habitats	Toutes les espèces	Tout acteur
Informer et sensibiliser le grand public et les professionnels pour une meilleure adaptation des pratiques vétérinaires et phytosanitaires aux regards des enjeux écologiques	Tous les habitats	Toutes les espèces	Tout acteur
Informer et communiquer sur les bonnes pratiques à respecter dans les sports de nature	Tous les habitats	Toutes les espèces	Tout acteur
Informer les usagers sur les enjeux relatifs à Natura 2000	Tous les habitats	Toutes les espèces	Tout acteur
Suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire			
Assurer un suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Tous les habitats	Toutes les espèces	Structures en charge de la mise en œuvre de Natura 2000
Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	Tous les habitats	Toutes les espèces	

5. PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

5.1 CADRE JURIDIQUE

Plusieurs types de mesures existent :

Les contrats Natura 2000 (fiches actions N)

Les actions mises en œuvre via les contrats Natura 2000 répondent aux objectifs de gestion des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Elles concernent directement le propriétaire ou l'ayant droit des terrains concernés puisque celui-ci peut s'engager en signant un contrat Natura 2000 dans une ou des pratiques :

- pouvant aller au-delà de la bonne gestion, ce qui induit un surcoût d'exploitation ;
- non productive de revenus.

Le contrat Natura 2000 garantit une aide financière pour le propriétaire ou le gestionnaire pour la bonne réalisation de ces actions. Des cahiers des charges définissent précisément les engagements contractuels, les points de contrôle et de suivi de l'opération.
Les contrats Natura 2000 ont un cadre réglementaire défini par les mesures 227 et 323 B du PDRH (Plan de Développement Rural Hexagonal), par la circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 et par l'arrêté régional préfectoral relatif aux conditions de financement des contrats Natura 2000 forestiers du 3 avril 2012.
Ces textes listent et décrivent les mesures qui peuvent être financées dans le cadre d'un contrat Natura 2000.
Il existe deux types de contrats :

- **les contrats non agricoles – non forestiers**, relatifs aux surfaces en milieu ouvert (prairies, cours d'eau…)
- **les contrats forestiers**, relatifs aux milieux boisés.

Les propriétaires ou gestionnaires doivent s'engager dans un contrat Natura 2000 pour une durée de 5 ans.
La mesures pour les contrats Natura 2000 sont disponibles dans le document d'objectifs tome 2.

Les Mesures agro-environnementales territorialisées ou MAET (fiches actions MAE)

Pour les exploitants agricoles, les contrats Natura 2000 prennent la forme de Mesures Agro-Environnementales (anciens contrats d'agriculture durable – CAD). Ils correspondent à la mise en œuvre de mesures agricoles définies pour répondre aux objectifs de développement durable du site Natura 2000. De la même façon que le contrat Natura 2000, il est signé entre l'exploitant agricole volontaire et l'Etat pour une durée de 5 ans. Il garantit une aide financière pour les agriculteurs qui choisissent d'aller au-delà des pratiques imposées d'ores et déjà par la réglementation (directives Nitrates…).
Les MAET sont régies par la mesure 214 du PDRH 2007-2013.
Les mesures agro-environnementales sont disponibles dans le document d'objectifs tome 2.

La charte Natura 2000

La charte Natura 2000 relève d'une adhésion volontaire à la logique de développement durable poursuivie sur le site sans qu'il soit nécessaire de mettre en place un accompagnement financier. Elle est constituée d'une liste d'engagements portant sur tout ou partie du site et correspondant à des pratiques de gestion courante et durable des habitats naturels et des espèces. Ces engagements sont mis en œuvre dans des conditions et suivant des modalités qui ne nécessitent pas le versement d'une contrepartie financière. La signature d'une charte Natura 2000 permet toutefois, à l'instar des contrats, d'être exonéré de la part communale et intercommunale de la taxe foncière sur le patrimoine non bâti. Elle concerne l'ensemble des propriétaires du site Natura 2000.
La charte Natura 2000 est disponible dans le document d'objectifs tome 3.

▪ Les actions complémentaires (fiches A)

Au-delà des actions réalisables par le biais des contrats Natura 2000, des mesures agro-environnementales ou de la charte Natura 2000, le document d'objectifs peut également préciser les actions compatibles ou à mettre en œuvre sur le site afin d'améliorer le maintien dans un bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.
Ces actions ont notamment pour enjeu de recenser toutes les mesures qui seraient bénéfiques au maintien et à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.
Les actions complémentaires sont disponibles dans le document d'objectifs tome 2.

▪ L'évaluation des incidences

L'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 est défini par les articles L414-4 et L414-5 et R414-19 à 414-24 du code de l'environnement.
Les activités soumises à évaluation des incidences sont définies par trois listes (voir annexe 2) :

- ☐ *une liste nationale* (décret du 9 avril 2010 et figurant à l'article R414-19 du code de l'environnement), comportant 29 items et couvrant divers types de projets : documents de planification, programmes ou projets d'activités de travaux, d'aménagements, manifestations ou interventions dans le milieu naturel (documents d'urbanisme, forestiers, projets soumis à étude d'impact, ICPE, manifestations sportives de grande ampleur, etc.). Sauf mention contraire, les activités figurant dans la liste nationale sont soumises à l'obligation d'évaluation des incidences Natura 2000, que le territoire qu'ils couvrent ou que leur localisation géographique soient situés ou non dans le périmètre d'un site Natura 2000 ;

- ☐ *deux listes locales*, arrêtées par le préfet de département. Ces listes ont vocation à tenir compte des enjeux de chaque territoire :
  - Une première liste définissant des activités déjà encadrées administrativement (autorisation, approbation, déclaration) et venant en complément de celles figurant sur la liste nationale. Pour le Département de l'Eure, cette première liste locale a été fixée par l'arrêté préfectoral DDTM/SEBF.10/215 du 30 décembre 2010.
  - Une deuxième liste précisant des activités qui jusqu'alors ne nécessitaient aucune formalité administrative. La constitution de cette liste au niveau départemental est en cours (mise à jour juillet 2012). Elle s'appuie sur le décret 2011-966 du 16 août 2011 relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000.

Dès lors qu'une activité figure dans l'une de ces listes, le porteur de projet est dans l'obligation de produire une évaluation des incidences Natura 2000 à l'appui de sa demande.

Dans un souci de simplification administrative, l'évaluation des incidences Natura 2000 est adossée aux régimes encadrant les activités en cause. Elle constitue alors une pièce à part entière du dossier de demande d'autorisation, de déclaration ou d'approbation de l'activité. Cela n'est toutefois pas le cas lorsque l'activité fait l'objet uniquement d'une demande d'évaluation des incidences.

De plus, conformément au principe défini à l'article R. 414-23 du code de l'environnement, la procédure d'évaluation doit être proportionnée aux « documents de planification, programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'installation, de manifestations ou d'interventions dans le milieu naturel ». C'est pourquoi une procédure d'évaluation des incidences par étape est prévue, permettant ainsi de faire rapidement un tri dans les dossiers, de limiter les investigations, coûteuses en temps et en énergie, aux seuls cas qui le méritent, et donc d'imposer une charge raisonnable aux demandeurs comme aux services instructeurs.
Aussi, il est possible de télécharger des formulaires de pré-évaluation des incidences sur le site internet de la préfecture de l'Eure : http://www.eure.pref.gouv.fr/ ou sur le site de la DREAL de Haute Normandie : http://www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr.

o 5.2 LES MESURES DE GESTION DU SITE NATURA 2000

Les contrats Natura 2000 non agricoles, non forestiers

De façon générale, l'ensemble des mesures de gestion proposées sur le site Natura 2000 visent sur les terrasses alluviales à conserver et gérer de façon extensive les habitats pelousaires et habitats associés (prairies, landes…). Sur le lit majeur de la Seine, il convient de préserver les forêts alluviales.
Au-delà de ces enjeux majeurs, des actions sont proposées pour la gestion et création des mares, l'entretien des arbres têtards, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Tableau 8 : Liste des mesures proposées dans le cadre de contrats Natura 2000 non agricoles, non forestiers

Intitulé de la mesure	Description de la mesure (résumé)	Quantité concernée
Action N1 : Restauration des pelouses sèches ou autres habitats d'intérêt communautaire par débroussaillage	Débroussaillage de friches ou fourrés préforestiers pour un retour à des pelouses sèches ou autres habitats ouverts secs	≈ 70 ha
Action N2 : Gestion des pelouses sèches ou milieux associés par pâturage	Gestion par pâturage des pelouses sèches (pose d'équipements et mise en œuvre d'un pâturage extensif sans fertilisation)	30 à 40 ha
Action N3 : Gestion des pelouses sèches ou habitats associés par fauche	Gestion par fauche des pelouses sèches et milieux associés	20 à 30 ha
Action N4 : Décapage/ étrepage léger pour la restauration de pelouses pionnières ou milieux associés	Réalisation de décapage de premières couches de sols pour retrouver une végétation pionnière	< 2 ha
Action N5 - Gestion de la station de Biscutelle de Neustrie de Tournedos sur Seine	Mise en place d'une gestion spécifique à la station de Biscutelle	Quelques m²
Action N6 : Gestion de la station de Biscutelle de Neustrie de Bernières-sur-Seine	Mise en place d'une gestion spécifique à la station de Biscutelle	Quelques m²
Action N7 : Mise en défens d'espèces d'intérêt communautaire ou d'habitats particulièrement vulnérables	Pose de clôtures ou autres systèmes pour éviter tout piétinement de milieux ou dérangement d'espèces remarquables	Non évaluable
Action N8 : Opérations innovantes en faveur de la Biscutelle de Neustrie	Renforcement de stations et/ou amélioration des connaissances	Non évaluable
Action N9 : Entretien (et restauration) des prairies de fauche	Gestion par fauche de l'habitat	≈ 5 ha
Action N10 : Restauration et entretien de landes sèches	Gestion par débroussaillage des landes sèches	< 1 ha
Action N11 : Ouverture de mégaphorbiaies ou prairies humides en cours de boisement	Débroussaillage de friches ou fourrés préforestiers pour un retour à des milieux ouverts humides	10 à 15 ha
Action N12 : Entretien des mégaphorbiaies	Gestion par fauche tous les 3 à 5 ans ou par pâturage tournant	5 à 10 ha
Action N13 - Entretien des prairies accueillant des espèces d'intérêt communautaire	Gestion par fauche ou pâturage après définition des espèces cibles	5 à 10 ha
Action N14 : Création, réouverture ou restauration de mares	Restauration ou création de mares en priorisant les mares anciennement existantes	Non évaluable

Intitulé de la mesure	Description de la mesure (résumé)	Quantité concernée
Action N15 : Entretien des mares et végétation aquatique à characées	Entretien des mares spécifiques à characées (retour à des milieux pionniers par scarification) ou entretien de mares par curage	Non évaluable
Action N16 : Entretien et/ou restauration de haies	Pour les haies existantes	Non évalué
Action N17 : Création et entretien d'arbres têtards	Taille de formation et/ou d'entretien des arbres	Non évalué
Action N18 : Restauration et entretien des vergers de haute-tige	Plantation / remplacement d'arbres manquants	Non évalué
Action N19 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes animales	Par la mise en place de technique adaptée avec un suivi scientifique spécifique	Non évaluable
Action N20 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales	Par la mise en place de technique adaptée avec un suivi scientifique spécifique	Non évaluable
Action N21 : Restauration et entretien des berges de la Seine et de l'Eure	Restauration, entretien ou reconstitution de la ripisylve, gestion des embâcles, mise en place de système limitant le batillage	Non évalué
Action N22 : Restauration et entretien, des bras secondaires, des bras morts et des noues (zones de frayères)	Tous travaux de restauration hydraulique permettant l'amélioration du fonctionnement écologique	Non évalué
Action N23 : Restauration de la diversité physique de l'Eure et de sa dynamique	Tous travaux de restauration hydraulique permettant l'amélioration du fonctionnement écologique	Non évalué
Action N24 : Maintenir et/ou retablir les connexions longitudinales et latérales (migrations et fraies des poissons)	Mesures sur le franchissement des poissons et sur la restauration des continuités latérales	Non évalué
Action N25 : Mise en place d'amenagements pour favoriser la quiétude de nouveaux sites de nidification et d'hivernage	Mise en place d'aménagements artificiels pour éviter tout dérangement (clôtures, barrières…)	Non évaluable
Action N26 : Aménagement visant à informer le public sur le patrimoine naturel remarquable	Panneaux d'informations	Non évaluable
Action N27 : Entretien des îlots des plans d'eau	Gestion de la végétation des îlots des étangs pour permettre la nidification	1 à 5 ha
Action N28 : Reprofilage des îlots des plans d'eau	Mise en place de techniques pour modifier la topographie des îlots	1 à 5 ha
Action N29 : Aménagements artificiels en faveur de la nidification des oiseaux	Mise en place d'aménagements artificiels pour assurer la nidification des oiseaux	Non évaluable
Action N30 : Aménagement ou fermeture de gîtes à chauves souris	Mise en place d'aménagements artificiels pour protéger les gîtes à chauves-souris	Non évaluable
Action N31 : Reprofilage des berges des étangs en pente douce	Travaux de profilage des berges abruptes vers des berges en pente douce	Non évalué
Action N32 : Restauration et entretien de roselieres ou de végétations d'hélophytes	Restauration par débroussaillage, broyage, fauche	Non évaluable

Pour plus de précisions sur les contrats Natura 2000, voir les fiches actions dans le tome 2 du document d'objectifs.

Les contrats Natura 2000 spécifiquement forestiers

Ces mesures s'appliquent exclusivement aux milieux forestiers (boisements). Sur le site, elles ont essentiellement pour but de préserver les boisements alluviaux.

Tableau 9 : Liste des mesures proposées dans le cadre des contrats Natura 2000 forestiers

Intitulé de la mesure	Description de la mesure (résumé)	Quantité concernée
Action N33 : Création ou retablissement de clairières afin de favoriser les landes	Réalisation de clairières afin de restaurer des landes	1 à 5 ha
Action N34 : Identification et entretien des arbres abritant des espèces d'intérêt communautaire	Préservation des arbres, habitat d'espèces remarquables en assurant leur entretien (arbre sans enjeu de production)	Non évaluable
Action N35 : Création et/ou restauration de forêts alluviales et ripisylves	Structuration du peuplement, ouverture à proximité d'un cours d'eau, reconstitution, irrégularisation du peuplement forestier	De 30 à 50 ha
Action N36 : Réalisation de dégagements compatibles avec les enjeux Natura 2000	Financements des surcoûts du dégagement ou débroussaillements manuels à la place de dégagements mécaniques ou chimiques.	Non évaluable
Action N37 : Développement de bois sénescents	Préservation des arbres sénescents pendant 30 ans.	Tous les boisements
Action N38 : Non – intervention sur les forêts alluviales non gérées	Favoriser la non-intervention sur les sites en bon état de conservation. Cette non-intervention doit être suivie.	Entre 20 et 50 ha
Action N39 : Mise en place de débardage alternatif sur les forêts alluviales ou boisements accueillant des espèces d'intérêt communautaire	Favoriser les techniques de débardages douces sur les boisements humides afin de moins impacter les sols	Tous les boisements humides
Action N40 : Aménagement de lisières étagées	Gérer par éclaircies la mise en place d'une lisière étagée	Non évaluable

Pour plus de précisions sur les contrats Natura 2000, voir les fiches actions dans le tome 2 du document d'objectifs.

Les mesures agro-environnementales (MAE)

Ces mesures sont destinées aux surfaces agricoles. Seuls sont éligibles les exploitants agricoles. Les MAE garantissent le maintien d'une agriculture extensive. Les agriculteurs volontaires, signant une MAE, s'engagent pour une durée de 5 ans.
Les aides financières accordées sont établies par la programmation de développement rural 2007 -2013. Elles sont donc susceptibles d'évoluer. En effet, dépendantes de la politique agricole nationale et européenne, elles doivent faire l'objet d'une validation et révision régulière. Elles sont présentées annuellement aux commissions régionales agro-environnementales (CRAE).

Tableau 10 : Liste des actions proposées dans le cadre des mesures agro-environnementales.

Type de couvert et/ou habitat visé	Description de la mesure (résumé)	Aide financière	Quantité concernée
MAET 1 : Entretien de pelouses sèches ou milieux associées par pâturage	Mettre en place un plan de gestion pastoral adapté au milieu, sans fertilisation	281 € /ha/an	15 à 20 ha
MAET 2 : Restauration de pelouses sèches ou milieux associés par débroussaillage et pâturage	Débroussaillage des secteurs embroussaillés puis gestion par pâturage sans fertilisation	389 € /ha/an	10 à 15 ha
MAET 3 : Gestion des prairies par fauche	Gestion par fauche après le 15 juin, puis pâturage Fertilisation limitée à 40 UN/ha/an	299 € /ha/an	≈ 5 ha
MAET 4 : Gestion extensive des prairies par pâturage	Gestion par pâturage limité à 1,4 UGB/ha/an en moyenne Fertilisation limitée à 60 UN/ha/an	261 € /ha/an	≈ 10 ha
MAET 5 : Création et entretien de bandes enherbées sur labours	Création de bandes enherbées sur cultures Fertilisation limitée à 60 UN/ha/an	355 € /ha/an	5 à 50 ha
MAET 6 : Création d'un couvert avifaunistique	Création d'un couvert végétal sur cultures à partir de semences choisies pour leur intérêt écologique	548 € /ha/an	5 à 50 ha
MAET 7 : Réduction des produits phytosanitaires sur les grandes cultures	Absence de traitements herbicides de synthèse	135 € /ha/an	5 à 50 ha
MAE 8 – Entretien d'arbres de type têtard ou d'arbres isolés	Elagage une fois au cours des 5 ans de l'arbre têtard ou de haut-jet	3,47 € /ha/an	Non évaluable
MAE 9 – Entretien de haies	Entretien des haies 2 fois au cours des 5 ans du contrat	0,34 € / ml haie/an	Non évaluable
MAE 10 – Entretien de mares	Mise en œuvre du plan de gestion défini avec l'animateur	75,70 € /arbre/an	≈ 25 arbres

Pour plus de précisions sur les mesures agro-environnementales, voir les fiches actions dans le tome 2 du document d'objectifs.

La charte Natura 2000

L'objectif de la Charte Natura 2000 est de contribuer à la conservation et à la restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaire par la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation. La charte Natura 2000 permet au signataire de s'investir volontairement dans une conservation des milieux et espèces, en souscrivant par type de milieux des engagements simples, conformes aux objectifs du DOCOB et dont la mise en œuvre n'implique pas d'engagement financier. La Charte concerne les trois sites Natura 2000 de la vallée de Seine amont, y compris la partie relative aux coteaux calcaires. Ainsi, au-delà des engagements généraux, les propriétaires pourront s'engager dans la préservation des grands types de milieux identifiés sur le site. Le tableau suivant liste les engagements principaux :

Tableau 11 : Principaux engagements de la charte Natura 2000

Grands types de milieux	Engagements principaux (résumé) *
Pour tous les milieux	- ne pas détruire volontairement un habitat ou un habitat d'espèces d'intérêt communautaire, - ne pas introduire d'espèces envahissantes (animales ou végétales) - ne pas détruire les haies, arbres isolés, ripisylves composés d'essences locales
Milieux herbacés et milieux secs plus ou moins embroussaillés (prairies, pelouses, landes…)	- ne pas travailler les sols, ne pas remblayer ou drainer, - maintenir l'ouverture du milieu, - ne pas utiliser de produits phytosanitaires, - ne pas utiliser de fertilisants chimiques ou organiques sur les parcelles non-agricoles, - ne pas stocker de matériel, foin sur les habitats d'intérêt communautaire
Eboulis et pentes rocheuses	- ne pas exploiter la roche, - ne pas effectuer d'aménagements, travaux ou interventions sans avis préalable des services de l'Etat, - ne pas utiliser de produits phytosanitaires, - ne pas autoriser la fréquentation humaine sur les éboulis rocheux
Grottes	- ne pas empêcher le passage de la faune sauvage par la fermeture totale de l'entrée des grottes - éviter tout dérangement des colonies de chauves-souris lorsqu'elles sont présentes
Milieux forestiers	- adhérer à un code de bonnes pratiques sylvicoles ou un règlement type de gestion (ou réaliser un plan simple de gestion), - conserver 1 à 3 arbres morts en moyenne à l'hectare, - ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur les boisements
Berges de la Seine et de l'Eure	- conserver la végétation des berges, ne pas mettre à nu les berges, - ne pas effectuer de traitement phytosanitaire à moins de 5 mètres du cours d'eau, - ne déverser aucun objet ou substance dans l'eau, - respecter les servitudes de halage et de marchepied existants sur la parcelle
Vergers	- ne pas détruire le verger, - ne pas fertiliser sur les parcelles non agricoles.
Cultures (déjà existantes)	- ne pas remblayer, drainer, - ne pas détruire chimiquement les cultures intermédiaires
Plans d'eau	- ne pas combler les mares, - respecter la législation relative aux traitements phytosanitaires, - conserver la végétation des berges des étangs sur une bande de 2 mètres de large et sur 70% du périmètre

* Pour plus de renseignement, se référer au tome 3 du document d'objectifs.

Les actions complémentaires

La liste suivante identifie les actions complémentaires, non finançables via des fonds spécifiques à Natura 2000. Ces actions ont notamment pour enjeu de recenser toutes les mesures qui seraient bénéfiques au maintien et à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.
Les cahiers des charges précis sont disponibles dans le tome 2 du document d'objectifs.

ACTIONS RELATIVES A LA PRESERVATION DES ECOSYSTEMES TERRESTRES ET AQUATIQUES

Action A1 : Protections réglementaires des stations d'espèces et des pelouses sèches remarquables en concertation avec les acteurs locaux
Action A2 : Participer à la mise en œuvre des actions concourant à atteindre le bon état écologique de la Seine
Action A3 - Mise en place de plans de gestion piscicoles
Action A4: Gestion différenciée des accotements routiers
Action A5 : Plantation de haies
Action A6: Préservation des chemins ruraux et restauration ou création de leurs marges écologiques

ACTIONS RELATIVES A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET AUX ACTIVITES ECONOMIQUES

Action A7 : Intégration de la préservation des habitats d'intérêt communautaire dans les documents d'urbanisme
Action A8 : Maîtrise foncière ou d'usages des habitats et milieux de vie des espèces remarquables
Action A9 : Orientations pour la mise en place de mesures compensatoires afin de répondre aux enjeux du site Natura 2000
Action A10 : Recommandations pour les projets de réaménagements des carrières ou autres activités industrielles soumises à obligation de réamenagement
Action A11 : Modification possible des projets de reaménagements des carrières en cours d'exploitation
Action A12 : Prendre en compte les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les opérations d'entretien du chenal de navigation et des bras secondaires de la Seine (évaluation des incidences)
Action A13 : Maîtriser la fréquentation des véhicules à moteur dans les espaces naturels
Action A14 : Intégration des enjeux écologiques en cas de pollution accidentelle sur la Seine
Action A15 : Prévention et gestion des déchets sur les berges de la Seine et sur les terrasses alluviales
Action A16 : Mise en place d'une zone d'interdiction de survol de la réserve de la grande noë et/ou autres zones de nidification d'oiseaux
Action A17 : Surveillance des zones de quiétudes pour la faune sauvage
Action A18 : Gestion différenciée des espaces verts : mise en place de plans de désherbages communaux ou intercommunaux et utilisation de techniques alternatives
Action A19 : Gestion différenciée des espaces verts des entreprises et des zones d'activités
Action A20 : Valorisation des produits agricoles dans le cadre d'un label spécifique
Action A21 : Favoriser l'installation d'éleveurs sur les parcelles en fin d'exploitation
Action A22 : Gestion forestière – favoriser la mise en place de document de gestion durable
Action A23 : Développer la connaissance de la biodiversité des forets pour une meilleure prise en compte dans les documents de gestion durable

ACTIONS RELATIVES A L'ANIMATION, AU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE, A L'INFORMATION ET A LA SENSIBILISATION

Action A24 : Faire connaître le patrimoine naturel de la vallée de Seine dans le cadre du développement touristique
Action A25 : Animation et mise en œuvre du docob
Action A26 : Développer l'éducation à la nature auprès du grand public
Action A27 : Informations et formations sur les espèces exotiques envahissantes
Action A28 : Communiquer sur la réglementation liée à l'eau, en particulier sur l'utilisation des produits phytosanitaires.
Action A29 : Sensibiliser les propriétaires forestiers et les sylviculteurs aux enjeux du site Natura 2000 et de la biodiversité
Action A30 : Sensibilisation du grand public à la gestion différenciée des espaces verts et jardins privés
Action A31 : Information des riverains sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour l'entretien des berges
Action A32 : Information sur les bonnes pratiques pour les sports de pleine nature (chasse, pêche, activités nautiques …)
Action A33 : Information sur les effets des traitements vétérinaires sur les chiroptères et oiseaux - Proposition de nouvelles solutions
Action A34 : Information / sensibilisation sur les sports motorisés en milieux naturels

AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVI

Action A35 : Suivi de l'évolution de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire
Action A36 : Création d'un observatoire de l'avifaune sur la vallée de Seine amont
Action A37 : Etat des lieux des espèces exotiques envahissantes sur la vallée de seine amont et mise en place d'une veille "espèces exotiques"
Action A38 : Inventaire de la faune terrestre des îles et berges de la Seine
Action A39 : Suivi des pelouses sèches et des stations à Biscutelle de Neustrie sur les terrasses alluviales
Action A40 : Cartographie et état des lieux des berges de la Seine en amont de Poses
Action A41 : Analyse de l'efficacité des passes à poissons
Action A42 : Inventaires des frayères et zones de nourriceries de la Seine et de l'Eure
Action A43 : Suivi des îlots de la ZPS "Terrasses alluviales de la Seine"
Action A44 : Cartographie et état des lieux des végétations aquatiques de la Seine
Action A45 : Cartographie du réseau de mares des terrasses alluviales de la Seine et état de conservation
Action A46 : Acquisition de connaissances sur la localisation des gîtes à chauves souris et leur utilisation du territoire
Action A47 : Evaluation et cartographie de l'état de conservation des milieux forestiers de la vallée de Seine amont
Action A48 : Inventaire des stations de Peuplier noir, Frêne oxyphylle et Orme lisse
Action A49 : Etude des sédiments de la Seine et evaluation de leur impact sur les habitats et les espèces d'interet communautaire
Action A50 : Etat des lieux des herbiers et végétations aquatiques des étangs
Action A51 : Suivi de la qualité des remblais sur les zones d'extraction des granulats (anciens remblais et nouveaux remblais)
Action A52 : Inventaire et analyse écologique des plans d'eau sur le site et à proximité immédiate afin d'évaluer les potentialités de restauration de zones humides fonctionnelle

Avec la participation financière de :

UNION EUROPÉENNE

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'EURE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

Contact :

Délégation du Développement durable
Direction du Développement Economique et de l'Aménagement du Territoire
Hôtel du Département
Boulevard Georges-Chauvin 27021 Evreux Cedex

Maquette : © Sophie Boulet. Photo de couverture : © Emmanuelle Morin. Imprimé sur papier recyclé ou FSC/PEFC